

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01181  
Numéro SIREN : 909 122 145  
Nom ou dénomination : 5 CROISETTE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 131667

# 5 CROISSETTE

Société par actions simplifiée au capital de 1000 €

Siège social : 29, avenue Hoche – 75008 Paris

909 122 145 RCS PARIS

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2023

### PROCES VERBAL

**L'An deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre à seize heures,**

Les actionnaires de la société **5 CROISSETTE**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) ont décidé de procéder au siège social, à une assemblée générale ordinaire.

#### **Sont présents :**

- **SAS CLV** à concurrence de 50 actions.....50 actions
- **M. Alexandre BIBAS** à concurrence de 50 actions.....50 actions

Le Président constate que l'actionnaire présent représente l'intégralité du capital social et que l'assemblée est, en conséquence, habilitée à délibérer.

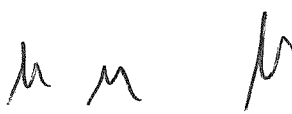
Lecture est donnée de l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que L'assemblée Générale Ordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau président,
- Pouvoir pour formalités.

Le président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant la parole, celui-ci met aux voix les résolutions suivantes :



### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée accepte la démission de M Alexandre BIBAS de ses fonctions de président, au regard du nombre d'activités qu'exerce ce dernier dans le cadre de son activité professionnelle. Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité des actionnaires**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, décide de nommer :

La **SAS ABIGESTIM**, société par actions simplifiée, au capital de 100.000 €, dont le siège social est 29, avenue Hoche - 75008 Paris, immatriculée RCS Paris 914 695 689, en qualité de Présidente de la Société, à compter de ce jour pour un mandat d'une durée de cinq ans.

Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent aux actionnaires.

**ABIGESTIM** déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité des actionnaires**.



### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité des actionnaires**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président, le Président sortant et les actionnaires.

*Bon pour acceptation des  
fonctions de Présidente de  
la société*  


**ABIGESTIM (\*)**

Présidente,  
représentée par M. Alexandre BIBAS



**M. Alexandre BIBAS**

Actionnaire



**CLV**

Actionnaire, représentée par **FONCIERE SAM**,  
représentée par **ABIGESTIM**, elle-même représentée par M. Alexandre BIBAS

**(\*) Bon pour acceptation des fonctions de Présidente de la société**